



## Depuis 2015, le chômage baisse dans toutes les zones d'emploi de la région

**F**in 2019, le taux de chômage est plus faible dans les zones d'emploi rurales de l'ouest de la région et dans celles des Alpes. Si ces dernières sont dynamiques démographiquement et du point de vue de l'emploi, en revanche, dans le sud-ouest de l'Auvergne, la faiblesse du chômage s'accompagne d'une diminution de la population active. Entre 2015 et 2019, le chômage a diminué dans presque toutes les zones d'emploi de la région. Les plus fortes baisses concernent les territoires les plus affectés par la crise économique de 2008. Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2020, la baisse du chômage se poursuit. Mais c'est une baisse en trompe-l'œil, car elle reflète principalement la diminution du nombre de personnes en recherche active d'emploi pendant la crise sanitaire.

Sandra Bouvet, Nicole Danis, Insee - Cyrille Van Puymbroeck, Direccte

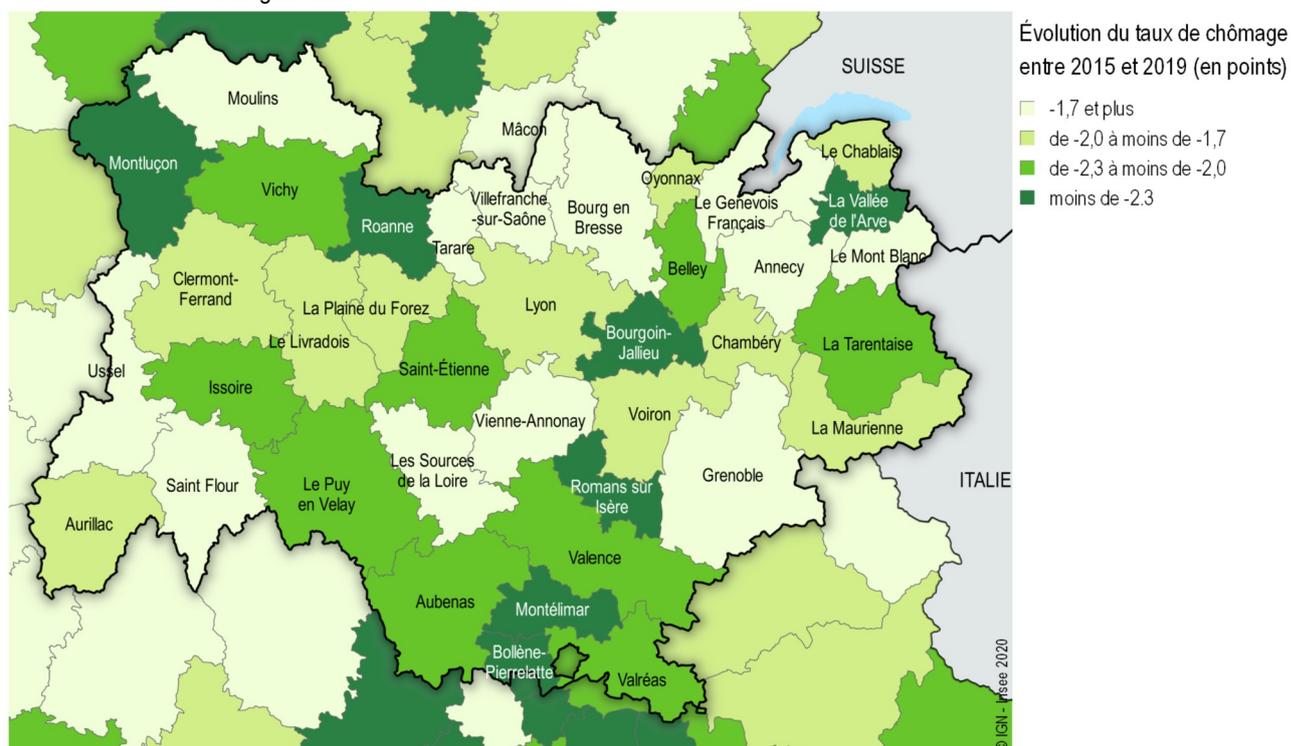
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, le taux de chômage au sens du BIT (*définitions*) est de 8,1 % de la population active en France et de 7,0 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Le chômage se situe en deçà du niveau national dans trois zones d'emploi de la région sur quatre.

### Le chômage est faible dans le Cantal et dans les Alpes

Le taux de chômage est le plus faible dans les zones d'emploi rurales de l'ouest de la région et dans celles des Alpes. Ainsi, fin 2019, il est de 4,3 % dans la zone d'emploi de Saint-Flour,

### 1 Recul du chômage entre fin 2015 et fin 2019

Évolution du taux de chômage entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2015 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2019



soit le deuxième taux le plus bas de France. Ce faible taux de chômage, ainsi que ceux des territoires voisins d'Ussel et d'Aurillac, s'établissent dans un contexte de manque de dynamisme économique et démographique, qui se traduit par un reflux de population active. Dans la plupart des territoires alpins, le taux de chômage est faible également, mais les croissances économique et démographique s'accompagnent d'une augmentation de l'emploi. Le niveau de vie élevé dans ces territoires favorise le développement des activités présentes. Par exemple, dans la zone d'emploi du Mont Blanc, la part de chômeurs au sens du BIT est de 4,6 %.

À l'inverse, le chômage est plus présent dans le sud de la Drôme et de l'Ardèche. Il dépasse en effet 10 % dans les zones d'emploi d'Aubenas et de Bollène-Pierrelatte. Dans ces territoires, l'emploi est pourtant dynamique, mais la population active augmente également à un rythme rapide (respectivement + 8,4 % et + 8,6 % dans ces deux territoires entre 2007 et 2017). La hausse de l'emploi s'avère ainsi insuffisante pour absorber le surplus d'actifs induit par le renouvellement important des générations sur le marché du travail, mais aussi par des arrivées en provenance d'autres départements.

Les territoires centrés sur les plus grandes villes se trouvent dans des situations intermédiaires (6,8 % à Grenoble, 7,0 % à Clermont-Ferrand et 7,2 % à Lyon), sauf dans la zone de Saint-Étienne où le chômage est légèrement plus élevé (8,4 %).

### Entre 2015 et 2019, le chômage baisse davantage dans les territoires qui avaient été les plus touchés par la crise de 2008

En Auvergne-Rhône-Alpes, au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, le taux de chômage est très proche de son niveau de début 2003 (7,1 %), malgré de fortes fluctuations sur cette période. En légère progression entre 2003 et 2006 (7,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2006), le taux de chômage diminue jusqu'en 2008 grâce à de nombreuses créations nettes d'emploi (6,0 % au 1<sup>er</sup> trimestre). Puis, sous l'effet de la crise économique, il augmente à nouveau et atteint 8,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Après une légère diminution à mi-2011, il repart à la hausse pour atteindre 8,9 % fin 2015. Enfin, entre fin 2015 et fin 2019, une nette accélération des créations d'emploi permet d'enregistrer une diminution du taux de chômage de 1,9 point.

Les zones d'emploi suivent en grande partie ces évolutions. En particulier, sur cette dernière période, le chômage a diminué dans la totalité d'entre elles. Dans la région, c'est dans celles de Bollène-Pierrelatte, Romans-sur-Isère et Bourgoin-Jallieu (figure 1) que ce recul est le plus fort (respectivement - 3,2 points, - 2,7 points et - 2,6 points). Malgré cette baisse, le chômage reste élevé à Bollène-Pierrelatte, qui était le territoire de la région où le chômage avait le plus progressé suite à la crise économique (+ 3,5 points

entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2015). À l'inverse, la diminution est plus faible dans les zones d'emploi d'Ussel et de Mâcon (- 1,3 point dans chacun de ces territoires), où le niveau de chômage était déjà peu élevé fin 2015. ■

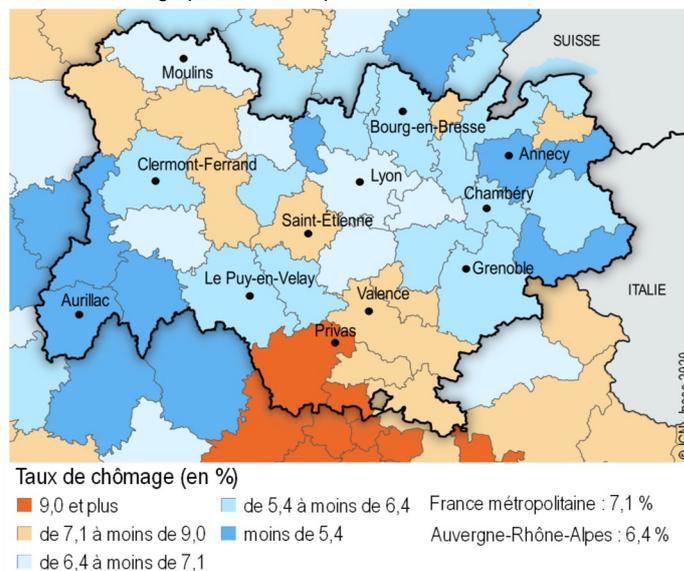
### Taux de chômage début 2020 : une baisse en trompe l'œil

Le taux de chômage au sens du BIT a diminué sur les deux premiers trimestres de 2020 dans presque toutes les zones d'emploi, jusqu'à 1,2 point dans la zone d'emploi de Montélimar (figure 2). Le recul du chômage sur cette période s'observe dans toutes les zones d'emploi de la région, sauf dans celles d'Oyonnax et de la Vallée de l'Arve où il a respectivement augmenté de 0,3 et 0,2 point.

Cette baisse du chômage est inhérente à la définition du BIT. Selon celle-ci, pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir effectué des démarches actives de recherche d'emploi (définitions). Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2020, la période de confinement a fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (en particulier pour les personnes sans emploi dont le secteur d'activité était à l'arrêt), ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfants par exemple). Au total, la nette baisse du chômage au sens du BIT début 2020 ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.

### 2 Le chômage reste plus fort dans le sud de la Drôme et de l'Ardèche

Taux de chômage par zone d'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2020



## Définitions

Un **chômeur** au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé en 2020 se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes  
165 rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :  
Thierry Geay  
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2020

## Pour en savoir plus

- « Les nouvelles zones d'emploi mettent en avant la diversité du tissu économique de la région », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 102, septembre 2020
- « Du Cantal à la Haute-Savoie, un chômage limité qui masque des situations socio-économiques opposées », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 74, janvier 2019

